



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 13

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

17/03/2025

Date d'affichage

17/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, Mme ROMELLOT Martine

Procuration(s) :

Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme BARON Lise, M. DOUSKI Morad donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. GUIBERT Romain, Mme VALENTE Ninjah

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, M. DOUSKI Morad, M. JEAUNAUX Jérôme, M. RIVAILLER Régis, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Numéro interne de l'acte : 01_2025_03_24

Objet : Présentation et approbation du CFU

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Compte Financier Unique (CFU) présenté par l'ordonnateur et le comptable public se substitue dorénavant au compte administratif et au compte de gestion. Ce document a été transmis aux conseillers municipaux dans les délais réglementaires pour analyse et consultation.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du Comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments sus visés ;

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'examen du CFU qui présente les résultats suivants pour 2024:

En section de Fonctionnement

- 3 080 471.85 € de recettes et 2 569 863.72 € de dépenses, soit un
 - Résultat de 510 608.13 €
 - Résultat antérieur 463 532.54 €
 - Résultat cumulé 974 140. 67 €

En section d'investissement :

- 1 500 879.47 € de recettes et 913 418.43 € de dépenses, soit un
 - Résultat de 587 461.04 €
 - Résultat antérieur de 503 963.26 €
 - Restes à réaliser dépenses 1 611 245.00 €
 - Restes à réaliser recettes 395 284.00 €
 - Résultat global de - 124 536.70 €

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal, en l'absence de participation au vote de Madame le Maire :

Constate que, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable sont vérifiées et conformes. Ces identités concernent notamment le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, le fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, ainsi que les débits et crédits enregistrés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi, des contrôles automatisés de cohérence sont effectués et confirment l'identité des valeurs entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

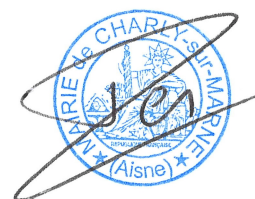
Approuve le Compte Financier Unique de la commune de Charly sur Marne pour l'exercice 2024, tel que présenté.

Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 13

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

17/03/2025

Date d'affichage

17/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, Mme ROMÉLOT Martine

Procuration(s) :

Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme BARON Lise, M. DOUSKI Morad donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. GUIBERT Romain, Mme VALENTE Ninjah

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, M. DOUSKI Morad, M. JEAUNAUX Jérôme, M. RIVAILLER Régis, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Numéro interne de l'acte : 02_2025_03_24

Objet : Affectation des résultats 2024

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M57,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement	510 608.13 €
- Un excédent de fonctionnement reporté	463 532.54 €
Soit un excédent de fonctionnement de	974 140 67 €
- Un excédent d'investissement	587 461.04 €
- Un excédent d'investissement reporté	503 963.26 €
- Des Restes à Réaliser en dépenses	1 611 245.00 €
- Des Restes à réaliser en recettes	395 284.00 €
Soit un besoin de financement à couvrir de	124 536.70 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2024,

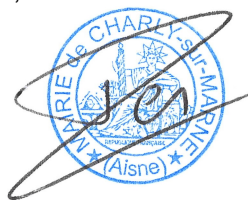
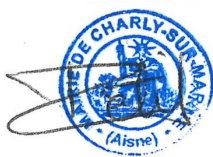
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- 002	Excédent d'exploitation reporté	849 603.97 €
- 1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	124 536.70 €
- 001	Excédent d'investissement reporté	1 091 424.30 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 13

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

17/03/2025

Date d'affichage

17/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, Mme ROMELLOT Martine

Procuration(s) :

Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme BARON Lise, M. DOUSKI Morad donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. GUIBERT Romain, Mme VALENTE Ninjah

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, M. DOUSKI Morad, M. JEAUNAUX Jérôme, M. RIVAILLER Régis, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Numéro interne de l'acte : 03_2025_03_24

Objet : Taxes locales, taux 2025

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Madame le Maire précise que la commune, conformément à l'article 1407 bis du CGI, n'a pas la possibilité d'assujettir ni à la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants) ni à la TLV car elle ne se situe pas en zone tendue de logement et n'a pas adopté de PLH (Plan Local d'Habitat).

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit (pas de changement par

rapport a 2024) :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties* : 50,71 %
* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021
(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 26,32 %

- Taxe d'Habitation : 27,06 %

- Cotisation Foncière des entreprises : 18,79 %

Charge Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259
complété
- de transmettre ce même état complété à la Direction Départementale des Finances
Publiques,
accompagné d'une copie de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 13

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

17/03/2025

Date d'affichage

17/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, Mme ROMÉLOT Martine

Procuration(s) :

Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme BARON Lise, M. DOUSKI Morad donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. GUIBERT Romain, Mme VALENTE Ninjah

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, M. DOUSKI Morad, M. JEAUNAUX Jérôme, M. RIVAILLER Régis, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Numéro interne de l'acte : 04_2025_03_24

Objet : Subventions associations

Madame le Maire prend la parole et précise que certaines associations n'ont pas transmis leur demande de subvention annuelle.

Un montant total de 39 750,00 € est inscrit au Budget.

Le tableau des subventions octroyées à chaque association par la commission des finances réunie le 17 mars 2025 est présenté à l'assemblée.

Les 8 Heures de Charly	750.00 €
Les Anciens Combattants ACPG	100.00 €
Le Basket Carlésien	700.00 €
La Bibliothèque	4 000.00 €
Le Black Beauty Club de Porteron	700.00 €
Les Carlésiens FC	2 000.00 €
Charly Animation Loisirs	1 500.00 €
Charly Bienvenue	1 500.00 €
Charly Par Choeur	900.00 €
La Compagnie d'Arc	900.00 €

Le Comité de Foire de la Vigne et des Saveurs	2 000.00 €
Karaté Budo Kai	600.00 €
Les Ailes Carlésiennes	1 200.00 €
Musiques et Scène	4 000.00 €
Sam's Major	500.00 €
Tennis Club	3 000.00 €
USA FC	3 000.00 €
Les Indépendants + Marché de Noël	2 500.00 €
Secours Populaire	250.00 €
Anat de l'Omois	250.00 €
La Croix Rouge	250.00 €
Les Papillons Blancs	250.00 €
Ecole Élémentaire	1 800.00 €
Ecole Maternelle	1 500.00 €

Il est précisé que les éléments de ce tableau sont annexés au budget primitif et inscrits à l'article 65748.

Vu les documents présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions proposées et annexées au budget primitif.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Charly-sur-Marne
 Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 13

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

17/03/2025

Date d'affichage

17/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, Mme ROMELLOT Martine

Procuration(s) :

Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme BARON Lise, M. DOUSKI Morad donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. GUIBERT Romain, Mme VALENTE Ninjah

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, M. DOUSKI Morad, M. JEAUNAUX Jérôme, M. RIVAILLER Régis, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Numéro interne de l'acte : 05_2025_03_24

Objet : Tarifs municipaux 2025

<u>CIMETIERE</u> :	Cinquantenaire	293,00 €
	Trentenaire	162,00 €
<u>COLOMBARIUM</u> :	15 ans	305,00 €
	30 ans	608,00 €
<u>CAVURNE</u> :	15 ans	214,00 €
	30 ans	321,00 €

INTERVENTION D'URGENCE DES EMPLOYES MUNICIPAUX :

- Camion + Chauffeur	54,00 €	+	36,00 €
- Tracteur + Chauffeur	50,00 €	+	36,00 €

LOCATION DE LA SALLE DES ILLETES :

	Extérieurs	Carlésiens
Week-End (Habitants dans le périmètre de la Communauté de Communes)	900,00 €	600,00 €
Week-End (Habitants extérieurs à la Communauté de Communes)	1 470,00 €	
12 H	700,00 €	490,00 €
7 H	460,00 €	310,00 €
2 H	185,00 €	120,00 €
Forfait Electrique - associations locales : du 01/10 au 31/05		150,00 €
Forfait Electrique - associations locales : du 01/06 au 30/09		60,00 €
Caution		500,00 €

Location par nappe	10,00 €
Caution des nappes	120,00 €

LOCATION DE LA SALLE CULTURELLE :

Week-End (Habitants dans le périmètre de la Communauté de Communes)	535,00 €	355,00 €
Week-End (Habitants extérieurs à la Communauté de Communes)		715,00 €
7 H	115,00 €	115,00 €
2 H	120,00 €	120,00 €
Forfait Electrique - associations locales :	du 01/10 au 31/05	125,00 €
Forfait Electrique - associations locales :	du 01/06 au 30/09	45,00 €
Caution		250,00 €

LOCATION SALLE DE L'AMICALE :

Durée d'utilisation	une journée	200,00 €
Caution		150,00 €

LOCATION BOUTIQUE EPHEMERE :

Eté du 01/05 au 30/09	1 Locataire	2 Locataires
	10,00 € / jour	5,00 € / jour
Hiver du 01/10 au 30/04	20,00 € / jour	10,00 € / jour

DROIT DE PLACES : MARCHÉ :

le mètre linéaire	1,00 €
-------------------	--------

DROITS DE PLACES MANEGES FORAINS :

Grands manèges	170,00 €
Auto-Scooter	145,00 €
Petit Manège	85,00 €
Boutiques, Food-Trucks, ...	5,00 € le m linéaire
Trampoline, Structures Gonflables	60,00 €
Forfait Electrique	50,00 €

ENCARTS PUBLICITAIRES :

Programme de la Fête Patronale et 14 Juillet

10 cm x 4 cm	120,00 €
8 cm x 4 cm	80,00 €
6 cm x 4 cm	40,00 €

Echo de la Cité

1/2 page	14 cm x 19 cm	500,00 €
1/4 page	14 cm x 9,50 cm	250,00 €
1/8 page	7 cm x 9,50 cm	150,00 €
1/16 page	3,5 cm x 9,50 cm	125,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 13

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

17/03/2025

Date d'affichage

17/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, Mme ROMÉLOT Martine

Procuration(s) :

Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme BARON Lise, M. DOUSKI Morad donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. GUIBERT Romain, Mme VALENTE Ninjah

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, M. DOUSKI Morad, M. JEAUNAUX Jérôme, M. RIVAILLER Régis, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Numéro interne de l'acte : 06_2025_03_24

Objet : Adhésion SIVU de la Picoterie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la cotisation au SIVU de la Picoterie s'élève à 0,95 € par habitant soit $0,95 \times 2621 \text{ habitants} = 2489,95 \text{ €}$ pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré accepte le montant de l'adhésion au SIVU de la Picoterie pour 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Charly-sur-Marne

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 13

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

17/03/2025

Date d'affichage

17/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, Mme ROMÉLOT Martine

Procuration(s) :

Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme BARON Lise, M. DOUSKI Morad donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. GUIBERT Romain, Mme VALENTE Ninjah

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, M. DOUSKI Morad, M. JEAUNAUX Jérôme, M. RIVAILLER Régis, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Numéro interne de l'acte : 07_2025_03_24

Objet : Vote du Budget Primitif 2025

La Secrétaire Générale présente le budget primitif 2025 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, et L2312-1 ;

Vu le Plan Comptable M57 abrégé ;

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et définissant les rôles respectifs de l'ordonnateur et du comptable ;

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2025 pour voter le budget ;

Considérant l'exposé de Madame le Maire sur le contenu du Budget Primitif 2025 de la Commune, présenté par chapitre en section de fonctionnement et par opération et chapitre en section d'investissement, et résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE

le Budget Primitif 2025 est voté comme suit :

- en équilibre en Section d'investissement pour :	2 957 505.00 €
- en suréquilibre en Section de fonctionnement pour :	94 630.97 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 13

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation
17/03/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, Mme ROMELOT Martine

Procuration(s) :

Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme BARON Lise, M. DOUSKI Morad donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. GUIBERT Romain, Mme VALENTE Ninjah

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, M. DOUSKI Morad, M. JEAUNAUX Jérôme, M. RIVAILLER Régis, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Numéro interne de l'acte : 08_2025_03_24

Objet : Etat du Personnel au 1er mars 2025

Madame le Maire rappelle que le nombre et la nature des postes d'agents permanents ouverts dans la Commune doit être fixé par le Conseil Municipal.

La présente délibération permet de tenir compte des évolutions, et notamment des avancements de grade ou des divers mouvements de personnel au 1er mars 2025.

GRADE

CATEGORIE

NOMBRE D'AGENTS

DURÉE T.T.

Service administratif

Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC

Adjoint administratif	C	3	TC
-----------------------	---	---	----

Service technique

Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	TC
Adjoint technique	C	6	TC
Non titulaire de droit public	C	1	TC
Non titulaire droit privé CUI	-	1	TC

École et cantine élémentaire

Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	TC
Adjoint technique	C	1	TC
Adjoint technique	C	1	TNC
Non titulaire du droit public	C	3	TNC

École et cantine maternelle

Agent spécialisé des E.M. principal 1ère classe	C	2	TC
Adjoint technique	C	3	TC

A.S.V.P

Adjoint administratif	C	1	TC
Adjoint technique	C	1	TC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le tableau des effectifs des agents communaux tel que présenté et tel qu'annexé au budget primitif.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

